

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE QUINZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - M. CARABASSE P. - Mme FABRY V.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. SCIALOM procuration à M. MARTIN-LAVAL. - Mme FAVRE-MERCURET procuration à M. MERLIN. - M. ATLAN procuration à Mme FABRY. - M. DE BOISGELIN procuration à Mme GUIRAUD

**ABSENTS :** M. DELON - Mme ESCRIG - Mme SALOMON - M. VERNAY

Madame A. VESSIOT a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : VENTE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE AK 11, SECTEUR DE LA COMBE, A HERAULT HABITAT, POUR LA CREATION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour Saint Jean de Védas de créer des logements sociaux afin de répondre à la forte demande de la population védasienne pour ce type d'habitat, ainsi qu'aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Montpellier Méditerranée Métropole.

Par ailleurs, elle évoque la volonté de la Municipalité de promouvoir la création de logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire communal, dans un objectif de mixité sociale et spatiale, respectant ainsi les objectifs fixés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) renforcée le 12 février 2014.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de vente de la parcelle communale AK 11, située chemin de la Combe, à Hérault Habitat s'inscrit dans cette perspective.

Le programme :

- 18 logements locatifs dont 7 T2, 9 T3 et 2 T4 financements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) pour 4 logements et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour le restant,
- 5 logements PSLA (Prêt Social de Location Accession) dont 3 T3 et 2T4.

Cette opération permettra la réalisation de 1850 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP). Le terrain à la vente d'une superficie de 3682m<sup>2</sup> est classé en zone 2Up au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune.

Une demande d'évaluation a été faite auprès des services de France Domaines qui ont estimé la valeur vénale du terrain non bâti à 305 600 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Considérant que cette parcelle a fait l'objet de dépôts qui devront impérativement être évacués, Madame le Maire indique que la Commune souhaite réaliser la transaction au montant estimé par France Domaine diminué de la marge d'environ 10%, soit 275 000 €, en laissant le soin à Hérault Habitat d'évacuer les dépôts réalisés.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Contre</b>	/
<b>Abstention</b>	/

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la cession de la parcelle communale AK 11 à Hérault Habitat au prix de 275 000 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes utiles relatifs à ce dossier.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

